

CONDITIONS GENERALES DE VENTE
APPLICABLES AU CONTRAT DE LOCATION

Domaine de la Neumuehle – 212 neumuehle 67330 Dossenheim/Zinsel.
– appartement Pivoine

I. CONDITIONS DE RESERVATION

Article 1 - Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente et garanties (ci-après « CGV ») ont pour objet de définir les conditions et modalités dans lesquelles le propriétaire propose un hébergement à des clients. En conséquence, toute réservation du client implique son acceptation sans réserve et son adhésion pleine et entière aux présentes CGV qui prévalent sur tout autre document, sauf conditions particulières expressément consenties par écrit par le propriétaire.

Le client reconnaît avoir pris connaissance des CGV préalablement à sa pré-réservation ou réservation.

Le propriétaire se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes CGV. En cas de modification des CGV, les CGV applicables sont celles en vigueur à la date de la pré-réservation ou de la réservation dont une copie datée à ce jour peut être remise à sa demande au client.

La nullité d'une clause des présentes CGV n'entraîne pas la nullité des CGV.

Article 2 : Heure d'arrivée et de départ

Les prestations d'hébergement débutent le premier jour à partir de 16h jusqu'au dernier jour indiqué au matin avant 10h.

Le jour d'arrivée, la remise des clés est assurée entre 16h et 22h.

En cas d'arrivée tardive ou différée, le client doit prévenir Le bailleur afin de convenir des nouvelles modalités pour la remise des clés.

En fin de séjour, le client doit convenir d'un rendez-vous avec le bailleur pour réaliser l'état des lieux de sortie.

Coordonnées du bailleur : Laetitia Redel, 212 neumuehle 67330Dossenheim/Zinsel

Tel. : 06.26.27.74.68

Mail : domaine.neumuehle@gmail.com

Article 3 : Conclusion du contrat

La réservation devient effective dès lors que le client aura fait parvenir au propriétaire un acompte de 50% du montant total du prix du séjour et un exemplaire du contrat signé, avant la date précisée, à cet effet, sur le contrat.

Un exemplaire du contrat est à conserver par le client.

Le contrat conclu entre les parties au présent acte ne peut en aucun cas bénéficier, même partiellement, à des tiers, personnes physiques ou morales, sauf accord écrit du propriétaire.

Toute infraction à ce dernier alinéa est susceptible d'entraîner la résiliation immédiate du contrat aux torts exclusif du client et, le prix du séjour restera définitivement acquis au propriétaire.

Article 4 – Réservation en ligne via le site internet

1. Objet

Le présent article a pour objet de définir les modalités de réservation en ligne du gîte effectuée via le site internet accessible à l'adresse suivante : www.domaine-neumuehle.com (ci-après « le Site »).

La réservation en ligne constitue une conclusion de contrat à distance au sens des articles L.221-1 et suivants du Code de la consommation.

2. Processus de réservation

Le client sélectionne les dates de séjour souhaitées ainsi que les prestations proposées sur le Site.

Avant validation définitive de sa réservation, le client a la possibilité de vérifier le détail de sa commande, son prix total, et de corriger d'éventuelles erreurs.

La réservation devient ferme et définitive après :

- la validation du récapitulatif de réservation,
- l'acceptation expresse des Conditions Générales de Vente (case à cocher),
- et le paiement de l'acompte ou de la totalité du séjour selon les modalités indiquées.

Un courrier électronique de confirmation est adressé au client à l'adresse renseignée lors de la réservation. Ce courrier vaut accusé de réception de la réservation et reprend les éléments essentiels du contrat.

Le propriétaire se réserve le droit de refuser ou d'annuler toute réservation en cas de litige antérieur avec le client ou de non-paiement.

3. Prix

Les prix affichés sur le Site sont indiqués en euros (€), toutes taxes comprises (TTC), hors taxe de séjour le cas échéant.

Le montant total dû est indiqué avant validation définitive de la réservation.

Le propriétaire se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, le prix applicable est celui en vigueur au moment de la validation de la réservation.

4. Paiement en ligne

Le paiement s'effectue via une plateforme de paiement sécurisée.

Le Site utilise un système de sécurisation des transactions conforme aux normes en vigueur (protocole SSL ou équivalent).

Les données bancaires du client ne sont pas conservées par le propriétaire.

En cas de rejet du paiement ou d'incident de paiement, la réservation sera automatiquement annulée.

5. Absence de droit de rétractation

Conformément à l'article L.221-28 12° du Code de la consommation, le droit de rétractation ne s'applique pas aux prestations d'hébergement fournies à une date ou selon une périodicité déterminée.

En conséquence, aucune rétractation n'est possible après validation de la réservation. Les conditions d'annulation applicables sont celles prévues à l'article relatif aux conditions d'annulation figurant dans les présentes CGV.

6. Protection des données personnelles

Les informations collectées lors de la réservation en ligne sont nécessaires à la gestion de la réservation et à l'exécution du contrat.

Elles sont traitées conformément à la réglementation en vigueur, notamment le Règlement (UE) 2016/679 (RGPD) et la loi Informatique et Libertés.

Le client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition et de portabilité de ses données, qu'il peut exercer en adressant sa demande par écrit à l'adresse figurant dans les mentions légales du Site.

II. REGLEMENT

Article 5 : Prix

L'hébergement est facturé sur la base des tarifs en vigueur au moment de l'enregistrement de la pré-réservation ou de la réservation ferme et définitive.

Les charges (eau et électricité) sont comprises dans le montant de la location.

Les prix s'entendent Toutes Taxes Comprises (hors taxe de séjour) et sont exprimés en Euros.

Les prix s'entendent par logement et par semaine, sauf indication contraire.

Ils ne comprennent pas les prestations supplémentaires ou optionnelles, les suppléments réservés et consommés sur place, les forfaits de sports (sauf indication contraire), le dépôt de garantie et la caution ménage que le client doit verser avec le solde.

Article 6 : Modalités

Si la réservation a lieu plus de 30 jours avant la date d'arrivée indiquée, la somme à verser représente un acompte de 50% du montant total.

En l'absence du paiement de l'acompte avant la date limite d'option indiquée par le propriétaire et l'acceptation sans réserve des conditions générales de vente, l'option deviendra automatiquement caduque.

Si le règlement a lieu moins de 30 jours avant la date d'arrivée indiquée, le client devra régler la totalité de la location au propriétaire.

Article 7 : Règlement du solde

Le solde du prix de la location est versé au propriétaire, 8 jours avant la date d'arrivée, accompagné des chèques de caution et ménage.

Dans l'éventualité où le solde du loyer ne serait pas versé dans le délai convenu, le propriétaire se réserve la possibilité de relouer les locaux. Le locataire resterait tenu au paiement du solde du loyer, mais dans le cas où les locaux seraient reloués, il conviendrait de déduire de ce solde, le montant du loyer du nouveau locataire, encaissé par le propriétaire. En tout état de cause, l'acompte versé resterait acquis au propriétaire à titre d'indemnité.

Si le locataire retarde son arrivée, il doit en aviser au préalable le propriétaire. Cependant la date limite pour le versement du solde et le montant du loyer restent inchangés. Dans ces conditions, il ne sera pas fait application de l'article 16.

En cas de coupure d'eau ou d'électricité, de dysfonctionnement d'un appareil, aucune indemnité ne sera consentie.

Article 8 : Taxe de séjour

La taxe de séjour sera à régler en plus par chèque à l'ordre du Trésor public. Le calcul se fera sur la base du tarif émis par la communauté de communes et se veut par personne et par nuitée pour tout adulte de + de 18 ans.

Article 9 : Dépôt de garantie et caution ménage

Le locataire s'engage à fournir avec le règlement du solde, un chèque de 350€ pour le dépôt de garantie et un chèque de 50€ pour la caution ménage, s'il n'a pas opté pour le forfait ménage.

Le dépôt de garantie précisé dans le contrat de location est demandé pour répondre des dégâts qui pourraient être causés aux biens loués et aux objets mobiliers ou autres garnissant les lieux loués.

En complément du dépôt de garantie, une caution ménage est exigée, si le client n'a pas opté pour le forfait ménage, afin d'assurer le nettoyage de l'appartement par une société de service, dans l'éventualité où l'état de propreté de l'appartement ne serait pas jugé satisfaisant à la remise des clés.

Ces chèques seront restitués au locataire par voie postale, 15 jours après le départ effectif du client, déduction faite des frais éventuels de remplacement ou de remise en état, en cas de dégradation des éléments du meublé et des biens mis à disposition.

Ce délai permettra au propriétaire de constater d'éventuels dégâts causés et non visibles lors de la sortie des lieux.

Si le cautionnement est insuffisant, le locataire s'engage à parfaire la somme.

S'il est nécessaire de procéder soit au ménage, soit à une quelconque réparation soit à un remplacement d'objet détérioré ou cassé dans l'hébergement, le montant retenu sur le dépôt de garantie fera l'objet d'un justificatif par le biais d'une facture ou de toute autre pièce.

Durant le séjour, le client est, de plein droit, tenu responsable de tout objet cassé ou détérioré et des dommages qui pourraient en résulter ou être causés aux installations.

III. CONDITIONS D'ANNULATION

Article 10 : Annulation par le client

Toute modification de réservation ou annulation doit être formulée par écrit et doit être notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception, télécopie ou e-mail, adressée au propriétaire et acceptée par ce dernier.

a) Annulation avant l'arrivée dans les lieux : l'acompte reste acquis au propriétaire. Celui-ci pourra demander le paiement du solde de la location, si l'annulation intervient moins de 30 jours avant la date prévue d'entrée dans les lieux.

b) Si le client ne se manifeste pas dans les 24 heures qui suivent la date d'arrivée indiquée sur le contrat et qu'il n'a pas informé le propriétaire de son retard dans le même délai, le présent contrat devient nul et le propriétaire peut disposer librement de l'hébergement. L'acompte reste acquis au propriétaire qui pourra demander le paiement du solde de la location.

c) Si le séjour est écourté en raison du retard du client par rapport à la date d'entrée indiquée sur le contrat ou en raison d'un départ anticipé de ce dernier, le prix de la location reste acquis au propriétaire et il ne sera procédé à aucun remboursement.

En aucun cas, le retard du client ne pourra être déduit du montant de la location.

d) Si le client quitte l'hébergement postérieurement à l'heure indiquée sur le contrat, le propriétaire se réserve le droit d'exiger le paiement d'une journée de location supplémentaire.

Article 11 : Annulation par le propriétaire

Si l'annulation est la conséquence d'une décision du propriétaire, alors, ce dernier reversera au client l'intégralité des sommes.

IV. CONDITIONS DE SEJOUR

Article 12 : Etat des lieux

A son arrivée, le client devra constater l'état général de l'hébergement et vérifier l'inventaire du matériel, joint au contrat. Il disposera d'un délai de 48h00, à compter de son arrivée, pour signaler tout manquement et faire part de ses observations. Passé ce délai l'inventaire sera considéré adopté sans réserve par le client et aucune remarque ne sera recevable.

Le nettoyage des locaux est à la charge du client pendant le séjour et avant son départ, s'il n'a pas opté pour le forfait ménage.

Le chèque de caution ménage sera encaissé, si le propriétaire doit faire appel à une société de service pour parfaire le nettoyage de l'appartement après le départ du client.

Le locataire s'engage à rendre le meublé, à son départ, aussi propre et rangé qu'il l'aura trouvé à son arrivée.

Article 13 : Occupation des locaux

Chaque contrat est conclu à titre de location saisonnière.

Le locataire ne pourra en aucun cas se prévaloir d'un quelconque droit de maintien dans les lieux à l'expiration de la période initialement prévue sur le présent contrat.

Les clients ne peuvent utiliser les hébergements à titre d'habitation principale ou secondaire. Ils ne peuvent y élire domicile, et ne doivent y pratiquer aucune activité commerciale, artisanale ou professionnelle. La Loi du 6 juillet 1989 relative aux baux d'habitation ne saurait être appliquée au contrat de location notamment quant au maintien dans les lieux. En conséquence, le contrat sera régi par les dispositions du Code Civil ainsi que par les conditions prévues aux présentes.

La location ne peut en aucun cas bénéficier à des tiers, ni être sous-louée, même gratuitement, sauf accord écrit du propriétaire.

Le client devra assurer le caractère paisible de l'hébergement et en faire un usage conforme à la destination des lieux.

Il est strictement interdit de fumer à l'intérieur du meublé.

L'appartement est prévu pour 4 personnes maximum (enfants compris). En aucun cas, ce nombre ne devra être dépassé sans l'autorisation écrite du propriétaire, sous peine de résiliation du contrat, à la charge du locataire, par application de l'article 16.

Le client se conformera, à titre d'occupant des lieux, au règlement intérieur de l'immeuble ou de l'établissement.

Le client devra laisser exécuter, dans les lieux, les travaux urgents nécessaires au maintien en état des locaux loués et des éléments d'équipement commun.

Article 14 - Animaux

Sauf accord explicite du propriétaire les animaux, même familiers, ne sont pas admis. Leur présence entraînerait la rupture immédiate du présent contrat par application de l'article 16.

Article 15 - Assurances

Le client doit s'assurer auprès d'une compagnie d'assurances contre les risques de vol, incendie et dégâts des eaux, etc... pouvant survenir lors de l'occupation des locaux loués et tant pour ses risques locatifs que pour le mobilier donné en location, ainsi que pour les recours des voisins.

Il doit justifier du tout à première demande du propriétaire ou de son mandataire qui décline toute responsabilité pour le recours que leur compagnie d'assurances pourrait exercer contre le preneur en cas de sinistre.

Il est invité à souscrire un contrat d'assurance « villégiature » pour ces différents risques.

Le propriétaire ne peut être tenu pour responsable des cas de force majeure ou du fait de toute personne étrangère à l'organisation de l'hébergement et aux prestations fournies à cette occasion.

Article 16 - Linge de maison

La fourniture du linge de maison est inclus dans le tarif de la prestation. Ce service comprend la fourniture des draps, des taies d'oreiller et des serviettes de toilette.

Article 17 - Résiliation du contrat

Le contrat sera résilié de plein droit sans avoir besoin de recourir à la justice en cas d'inexécution par le client de l'une de ses obligations ou en cas de comportement de nature à perturber le séjour des autres clients.

Dans ce cas, le client devra rendre immédiatement ses clés et pourra être expulsé sans préavis. Le prix de la location restera acquis au propriétaire qui pourra disposer pleinement du meublé.

Article 18 - Litiges

Toute réclamation relative à l'état des lieux d'entrée doit être soumise au propriétaire dans les trois (3) jours suivant la date du début du séjour et pour l'état des lieux de sortie, dans les trois (3) jours suivant la date de fin du séjour. Toute autre réclamation doit lui être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception.

La renonciation d'un client à une ou plusieurs prestations comprises dans le forfait ne peut faire l'objet d'aucun remboursement ou contrepartie de la part du propriétaire.

Avant d'intenter toute procédure judiciaire, les cocontractants s'engagent à essayer de régler leur litige à l'amiable.

En cas d'échec de la résolution amiable de leur litige, les parties attribuent expressément compétence aux juridictions de

Article 19 - Informatique et libertés

Les informations communiquées sont indispensables à la prise en compte de la demande du client ; elles donnent lieu à l'exercice du droit d'accès et de rectification dans les conditions prévues par la loi informatique et libertés N°78/17 du 6 janvier 1978.

Tout locataire reconnaît son adhésion aux présentes conditions dont il déclare avoir pris connaissance.

Fait à Dossenheim/Zinsel le 23/02/2026